



En adhérant à ACCESMAD, vous signifiez votre soutien à notre cause : **améliorer l'éducation scientifique et technique à Madagascar** et votre volonté d'être, en fonction de vos possibilités, acteur de notre projet. Cela passe, par exemple, par la participation à notre assemblée générale annuelle où nous débattons des orientations à prendre pour l'avenir de notre action.

Votre adhésion à ACCESMAD ne donnant lieu à aucune contrepartie, celle-ci et votre don éventuel ouvrent droit à une réduction de votre impôt sur le revenu égale à **66%** du total de vos versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Grâce à votre adhésion et votre don, nous pouvons

→ **Donner à 55.000 élèves les moyens de réussir**

- Les 5.000 documents pédagogiques de notre Médiathèque électronique
- Les animations et clubs scientifiques

→ **Accompagner 1.500 enseignants**

- Formation à la médiathèque électronique
- Expérimentation de la pédagogie active

→ **Equiper 104 établissements scolaires**

- Création et maintenance de salle informatique pour notre médiathèque
- Équipement photovoltaïque si nécessaire

Merci de compléter vos coordonnées pour le reçu fiscal

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Si vous avez une **adresse mail**, merci de l'indiquer pour nous permettre de réduire nos frais d'envoi :

Votre adhésion : ce qu'elle vous coûtera réellement				
Devenir membre	<i>Montant par personne</i>	<i>Coût réel après déduction de 66%</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Sous-total</i>
Adhésion étudiant ou chômeur	10 €	3.40 €	X	
Adhésion simple	60 €	20,40 €	X	
Adhésion de soutien	120 €	40,80 €	X	
Membre bienfaiteur	1000 €	340,00 €		
Don supplémentaire éventuel		34 %		
TOTAL	€	34%		

Nous vous recommandons de faire votre versement en allant sur :

<http://soutenez.accesmad.org>

et vous pourrez avoir **immédiatement votre reçu fiscal**.

Mais si vous préférez, vous pouvez aussi nous envoyer ce formulaire et votre **chèque** libellé à l'ordre de : ACCESMAD – 26 rue de l'Equerre - 51100 REIMS – et vous recevrez votre reçu fiscal au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.